

# FICHE D'EMPRUNT DES STRUCTURES POUR MANIFESTATIONS

## PANNEAUX D'EXPOSITION

Les structures pourront être retirées et restituées les lundi, mercredi et vendredi entre 8 heures et 8 heures 30

La présence d'une représentant de l'emprunteur au moment de l'emprunt est OBLIGATOIRE. Dans le cas contraire, aucun matériel ne sera prêté. Il en est de même lors de la restitution des structures.

### EMPRUNTEUR

Raison Sociale

Nom de la personne "responsable"

Adresse

Numéro de téléphone

Mail

### RAISON DE L'EMPRUNT

Nom de la manifestation

Date de la manifestation

### STRUCTURES

Nombre de structures souhaitées

(jusqu'à 70 panneaux)

Période d'emprunt (du jour de prise en charge jusqu'au retour du matériel) :

Etat des structures: Ø lors de la prise en charge.....

➤ lors de la restitution .....

### ***L'emprunteur sus nommé, s'engage***

↳ à respecter les termes du règlement interne pour l'utilisation des structures, annexé à la présente fiche.

↳ à joindre au présent document une attestation de son assureur, garantissant que les dommages qui pourraient être causés au matériel emprunté sont couverts par le contrat d'assurance souscrit par l'association.

St Dizier Masbaraud, le

L'emprunteur

Le Président,  
Communauté de Communes  
Creuse Sud-Ouest

Sylvain GAUDY